

Von Gott bewegt. Den Menschen verpflichtet.
Animés par Dieu. Engagés pour les humains.



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Églises réformées
Berne-Jura-Soleure

Procès-verbal des décisions

du Synode des Églises réformées
Berne-Jura-Soleure

des 19 et 20 novembre 2024

Hôtel du Gouvernement, Berne

DÉCISIONS

Point 1: Accueil par la présidente du Synode

Point 2: Élections complémentaires au Synode; information et assermentation

Le Synode prend acte des résultats des élections complémentaires de cette année.

Point 3: Élection de la présidence

Point 3.1: Élection d'une présidente ou d'un président du Synode pour la période 2024-2026

Est élue à la présidence du Synode pour la période 2024-2026: Elisabeth Ruch-Reck, Ittigen (Fraction libérale).

Point 3.2: Élection d'une vice-présidente ou d'un vice-président du Synode pour la période 2024-2026

Est élu à la vice-présidence du Synode pour la période 2024-2026: Andreas Lanz, Oberwangen b. Bern (Fraction des positifs).

Point 4: Élection d'un membre de la CEG; élection complémentaire au siège de Janine Rothen, démissionnaire (GSO)

Est élue à la commission d'examen de gestion (CEG): Elisabeth Bregulla, Thoune (GSO).

Point 5: Procès-verbal du Synode d'été des 28-29 mai 2024; approbation

Le Synode approuve le procès-verbal du Synode d'été des 28-29 mai 2024 avec les corrections suivantes:

- rectification de l'orthographe du « Care Team Kanton Bern » aux pp. 9, 14, 123 et 125;
- remplacement du nom « Mario Zeller » par « Mario Gfeller » à la p. 59.

Point 6: Rapport de la commission d'examen de gestion (CEG) à l'intention du Synode d'hiver; information

Le Synode prend acte du rapport de la commission d'examen de gestion à l'intention du Synode d'hiver.

Point 7: Plan financier 2026-2029; débat et information

Le Synode prend acte du plan financier 2026-2029.

Point 8: Convention concernant la paroisse transfrontalière de Moutier; approbation

Le Synode approuve la Convention concernant la paroisse transfrontalière de Moutier selon le tableau synoptique annexé sous réserve de l'adoption de l'accord d'exécution entre le conseil exécutif du Canton de Berne et le gouvernement de la République et Canton du Jura.

Point 9: Nouveau site internet, rapport intermédiaire; information

Le Synode prend connaissance du compte-rendu oral de la présidente du Conseil synodal concernant la poursuite du projet Nouveau site internet.

Point 10: Remplacement de l'équipement informatique des services généraux de l'Église, crédit d'engagement; décision

1. Le Synode accepte le remplacement de l'équipement informatique (clients, avec chacun un ordinateur portable, une station d'accueil et une souris) des services généraux de l'Église.
2. Il approuve à cet effet un crédit d'engagement imputable au compte des investissements pour un montant maximal de 200 000 francs (le renchérissement ou l'augmentation des coûts relatifs aux taux de change sont considérés comme liés).

Point 11: Extension des subsides de formation aux cursus menant à l'exercice des ministères socio-diaconal et catéchétique et adaptation de la réglementation en matière de subsides de formation, révision partielle du règlement sur les subsides; adoption

1. Le Synode adopte la révision partielle (en orange) du règlement concernant l'octroi de subsides de formation (règlement sur les subsides) conformément au tableau synoptique.
2. Il fixe l'entrée en vigueur des modifications au 1^{er} août 2025.

Point 12: Mise en place d'incitations financières pour améliorer l'attractivité de la formation aux professions ecclésiales, révision partielle du règlement sur les subsides et du règlement du personnel pour le corps pastoral; adoption

1. Le Synode prend connaissance des efforts faits par le Conseil synodal pour renforcer l'attractivité du parcours de formation conduisant aux professions ecclésiales, en particulier au ministère pastoral, notamment sous forme d'avantages financiers et de subsides.
2. Il adopte la révision partielle (en bleu) du règlement concernant l'octroi de subsides de formation (règlement sur les subsides) conformément au tableau synoptique joint.

3. Il adopte la révision partielle du règlement du personnel pour le corps pastoral conformément au tableau synoptique joint, et fixe son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Point 13: Projet «Promouvoir une Église inclusive ouverte aux adultes présentant des troubles cognitifs», crédit d'engagement; prise de connaissance et décision

Le projet est renvoyé au Conseil synodal pour être remanié.

Point 14: Chaire de pédagogie de la religion à la Faculté de théologie de l'Université de Berne, participation au financement; décision

1. Le Synode reconnaît l'intérêt qu'ont les Églises réformées Berne-Jura-Soleure à ce que la pédagogie de la religion soit renforcée au sein de la Faculté de théologie de Berne, en particulier sous l'angle de la pédagogie paroissiale au service de l'Église en tant que lieu d'apprentissage.
2. Pour ce motif, le Synode décide que les Églises réformées Berne-Jura-Soleure participeront à hauteur de la moitié au financement des coûts salariaux (pouvant aller de 25000 francs à 45000 francs) résultant de l'augmentation du pourcentage du poste de professeur en pédagogie de la religion, pour autant que l'Église nationale et l'Université trouvent un accord et signent une convention de prestations.
3. Le Synode charge le Conseil synodal d'élaborer, en collaboration avec l'Université de Berne, une convention de prestations conformément au point 2, puis de la conclure en cas d'entente.

Point 15: Soutien en faveur des personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Églises de la migration, rapport intermédiaire et poursuite des travaux; prise de connaissance et décision

1. Le Synode prend connaissance du rapport intermédiaire sur le soutien apporté aux personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Églises de la migration.
2. Il décide que le dialogue contraignant avec les personnes assumant une fonction dirigeante au sein des Églises de la migration sur des sujets théologiques et les développements au sein des Églises de la migration et de l'Église nationale sera poursuivi. Il convient en outre de renforcer la collaboration locale avec des Églises de la migration de la région de Bienne, et de donner d'une manière générale plus de place aux célébrations et aux projets communs.
3. Par conséquent, le Synode décide d'augmenter de 20 000 francs le montant du soutien annuel, qui passera ainsi à 80 000 francs.
4. Un rapport intermédiaire sur les activités accomplies sera présenté au Synode d'hiver 2028.

Point 16: Financement transitoire 2025 de Mission 21; information et décision

1. Le Synode prend connaissance du rôle que Mission 21 joue pour les Églises réformées de Suisse alémanique ainsi que de la situation financière de Mission 21.
2. Le Synode décide d'augmenter la contribution de base octroyée à Mission 21 à titre exceptionnel de 100 000 francs à charge du fonds de développement et de soutien.

Point 17: Plan de protection destiné à prévenir les abus de pouvoir, crédit d'engagement et points de poste; décision

1. Le Synode prend connaissance du projet de « Plan de protection destiné à prévenir les abus de pouvoir ».

2. Il approuve à cet effet
- a) un crédit d'engagement pour une dépense unique de 145 000 francs et des dépenses périodiques annuelles de 36 800 francs (mesures salariales, surcoûts en raison du renchérissement et de fluctuations des taux de change non compris), et
 - b) 31,5 points de poste pour un poste à 25% de « responsable de projet Plan de protection destiné à prévenir les abus de pouvoir ».

Point 18: Budget 2025; décision

Le Synode approuve

1. les taux de contributions et les contributions comme suit :
 - a) Paroisses bernoises 26,8 pour mille des impôts simples
 - b) Paroisses soleuroises 11,65 pour mille des revenus des impôts de l'État
 - c) Contribution de l'Église du Jura CHF 79 200
2. les nouvelles dépenses selon l'art. 78 al. 2 du règlement sur la gestion financière de l'ensemble de l'Église (RLE 63.120)

2.1 Campagne thématique « Casuels »; crédit brut	CHF	64 200
2.2 Crédit-cadre Postes de projet (+ adaptation annuelle en fonction de la croissance de la masse salariale des services généraux de l'Église)	CHF	360 000
2.3 Crédit-cadre temporaire supplémentaire Postes de projet « Église qui bouge » 2025-2029 (+ adaptation annuelle en fonction de la croissance de la masse salariale des services généraux de l'Église)	CHF	160 000
3. le budget 2025

- avec un total des revenus de	CHF	150 351 600
- avec un total des charges selon proposition du Conseil synodal	CHF	152 713 900
moins les dépenses relatives au projet décidé par le Synode au point 13	CHF	-110 000
- et un excédent de charges	CHF	2 252 300

Point 19: Motion

Aucune motion n'a été déposée.

Point 20: Postulat

Aucun postulat n'a été déposé.

Point 21: Év. motions urgentes

Aucune motion urgente n'a été déposée.

Point 22: Év. postulats urgents

Aucun postulat urgent n'a été déposé.

Point 23: Interpellations

Point 23.1: Interpellation de Theo Rickenbacher «Façonner une image élargie et tournée vers l'avenir de l'Église et en débattre»

Point 23.2: Interpellation de Karin von Zimmermann et onze cosignataires «Les défis de l'IA et la réponse de l'Église»

Point 23.3: Interpellation de Stephan Loosli sur le travail avec les personnes âgées

Le Synode prend acte de la prise de position du Conseil synodal sur les interpellations déposées.

Point 24: Heures des questions

Le Synode prend acte des réponses du Conseil synodal aux questions transmises.

Point 25: Pétitions, résolutions év.

Aucune pétition ni résolution n'a été déposée.